

# DÉCISIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 09 février 2023

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions :

- ☞ **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 06.12.2022 ;
- ☞ **d'approuver** les modalités de révision des attributions de compensation et les montants des attributions de compensation pour l'année 2023 ;
- ☞ **d'ajouter** à la liste des tarifs communaux 2023 les montants des matériels suivants ouverts à la location : chaise, garniture brasserie, structure 3x3 et vaisselle ;
- ☞ **de céder** la parcelle sise section 53 n° 109, d'une contenance de 0,14 are à M. Michel DABROWSKI ;
- ☞ **de renouveler** la procédure de concession de service public du périscolaire et de l'ALSH avec restauration sous la forme de l'affermage et de fixer la durée de la délégation à cinq ans, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2028 ;
- ☞ **de revoir** la tarification des locaux situés dans le pôle médical et d'appliquer un tarif progressif sur cinq ans pour faciliter l'installation des professionnels ;
- ☞ **de prendre** une motion de soutien au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux
- ☞ **de créer** un tarif de location de la salle des fêtes spécifique pour les chambres consulaires et autres organismes pour l'organisation de réunions de formation/information ;
- ☞ **d'accorder** deux subventions pour l'aide aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie ;
- ☞ **d'accorder** une subvention pour l'achat de générateurs en Ukraine ;
- ☞ **de rembourser** tout ou partie du coût réel de la modification du siège social d'une société subissant une renumérotation émanant d'une décision communale.

Le procès-verbal intégral peut être consulté en mairie ou sur le site internet à l'adresse suivante [www.fessenheim.fr](http://www.fessenheim.fr)